



REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Après 3 années de succès, la SNSM et ses partenaires ont le plaisir de vous présenter la quatrième édition du **TRAIL DES SAUVETEURS EN MER** qui aura lieu le **Samedi 5 Octobre 2019 à la tribu de Saint Louis**. En participant à cette course en semi-autonomie, les coureurs se mobilisent ainsi pour soutenir les sauveteurs en mer et participer au financement de leur nouvelle vedette.

Il s'agit d'un trail individuel avec trois parcours : un grand raid de 23,5 km pour les adultes nés en 2001 ou avant, un mini raid de 10,5 km pour les participants nés en 2003 ou avant et un parcours familial de 3,7km, ouvert à tous. Il se déroulera au départ de la mission de Saint-Louis sur la commune du Mont Dore.

Matériel obligatoire pour la course : Des chaussures fermées et au minimum 1,5L d'eau. Des ravitaillements en eau sont prévus.

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours.

2/ DEROULEMENT

Le départ du Grand raid (23,5km) sera donné à 7h30 depuis la mission de Saint-Louis. Le départ du Mini raid (10,5km) sera donné à 8h00 au même endroit et enfin le départ du parcours familial sera donné entre 8h30 et 9h30 toujours au départ de la mission à Saint-Louis. Les participants sont attendus au plus tard 15 minutes avant chaque départ sur le site.

3 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur <https://www.eticket.nc> (paiement par carte bancaire) ou dans le magasin **Terre de Running au quartier latin** (paiement en espèces, chèques ou carte bancaire).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition.
- OÙ une licence sportive
- Fournir une autorisation parentale s'il est mineur
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.



Les tarifs :

- Grand parcours (23,5 km) : 3 500 f
- Petit parcours (10,5 km) : 3 000 f
- Parcours familial (3,7 km): 1 500 f

La date limite d'inscription est le Mercredi 2 Octobre à 17h.

4/RETRAIT DES DOSSARDS

ATTENTION : Au moment de votre inscription un dossard vous sera attribué automatiquement. Une fois votre réservation validée et à partir du lundi 23 septembre et jusqu'au jeudi 3 octobre vous pourrez retirer votre dossard au magasin Terre de running (au quartier latin) muni de votre confirmation d'inscription comportant votre numéro de dossard.

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés au-dessus de tout vêtement et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Les dossards serviront à détecter chaque participant pour établir un chronométrage électronique. Ils sont équipés de 2 puces électroniques et ne doivent donc en aucun cas être pliés pour que cela n'altère pas leur fonctionnalité. Tout élément (sangle de camelbak, sac, sangle ventrale) doit être placé sous le dossard.

La prise de temps est très précise (au 1/100ème) et automatique, ce qui permettra de distinguer deux coureurs qui arriveraient quasiment en même temps. Le temps et le classement seront définis de façon automatique et sans négociation.

A la fin de la course, les dossards ne doivent pas être arrachés, mais enlevés délicatement afin de pouvoir les réutiliser pour les prochaines courses de la SNSM.

Annulation / Remboursement

Si vous souhaitez annuler votre participation au **trail des sauveteurs en mer**, pour vous faire rembourser votre inscription (hors frais bancaires), vous avez jusqu'à la clôture des inscriptions pour vous connecter sur votre compte en ligne et faire la demande de remboursement à l'aide du bon prévu à cet effet. La carte bancaire utilisée pour la transaction sera directement re-créditée (exceptés les frais bancaires) par e-ticket.nc

Toute demande effectuée après la clôture des inscriptions ne pourra pas être prise en compte.

Vous aurez encore la possibilité de remplacer un absent mais uniquement in situ (et non par mail), en présentant le titre de paiement de celui que vous remplacez.



Toute personne n'ayant pas retiré son dossard 15 minutes avant le départ sera considéré comme absente son dossard pourra alors être attribué à une personne en liste d'attente.

Assurance : elle n'est pas obligatoire, mais nous conseillons fortement aux concurrents d'en souscrire une auprès de leur compagnie d'assurance.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux parcours chronométrés du Trail des sauveteurs en mer est ouverte à toute personne, homme(s), femme(s) ou enfants nés en 2000 ou avant et aux mineurs nés entre 2001 et 2003 (sous réserve d'autorisation parentale).

- Grand parcours : né en 2001 ou avant
- Petit parcours : né en 2003 ou avant

Les conditions durant le raid peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, parcours glissants...). Un bon entraînement est nécessaire.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 23,5 kms où de 10,5 kms, en montagne.

La participation au parcours familial du **Trail des sauveteurs en mer** est ouverte à tous sous réserve que chaque enfant soit sous la responsabilité d'un adulte.

Pour votre propre sécurité la participation des femmes enceintes n'est pas autorisée. En validant votre inscription vous attestez que vous n'êtes pas enceinte. Les sacs de portage ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

La participation au Trail des sauveteurs en mer entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

- Condition médicale

Si aucune maladie n'est déclarée dans le questionnaire médical, j'atteste que les indications remplies sont exactes et que je ne suis atteint à ma connaissance d'aucune des pathologies inscrites sur ce questionnaire médical.

J'accepte les présentes règles de course et accepte de participer sous mon entière responsabilité. Je renonce à toute poursuite contre les organisateurs de l'évènement ou ses sponsors.



- Sécurité et assistance médicale

Les postes de secours, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participants faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un poste de secours,
- appeler le numéro d'urgence mentionné sur tous les dossards,
- faire appeler le numéro d'urgence par une autre personne.

Chaque participant a **l'obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **97 34 88**

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront de l'eau et de la nourriture.

- Abandon et rapatriement

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle.** Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'Organisateur**, devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.



5/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

6/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à l'arrivée à l'issue de la course aux alentours de 13h00.

Les catégories récompensées sont :

Pour le grand raid :

- Scratch 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} hommes et femmes
- Catégorie V2 (1969 et avant) 1^{er} homme et 1^{ère} femme
- Catégorie junior (2000-2001) 1^{er} homme et 1^{ère} femme

Pour le mini raid :

- Scratch 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} hommes et femmes
- Catégorie V2 (1969 et avant) 1^{er} homme et 1^{ère} femme
- Catégorie cadet (2002-2003) 1^{er} homme et 1^{ère} femme

7/ RESTAURATION

De la restauration sera proposée sur place à l'issue du trail des sauveteurs en mer.

8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En participant au Trail des sauveteurs en mer, chacun s'engage à respecter l'environnement, la préservation des ressources naturelles, ainsi que la réduction et l'optimisation de ses déchets.

9/ IMAGE

Par sa participation au **Trail des sauveteurs en mer** chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du **Trail des sauveteurs en mer** en vue de toute exploitation



directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au Trail des sauveteurs en mer implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

10 / RENSEIGNEMENTS:

Challenge Organisation : 12 rue Adolphe Barraux

BP 9131 - 98 807 Nouméa

Tel : 25 35 11

Web: www.challenge-org.nc / email: challenge-org@canl.nc

SNSM: 10 av Henri Lafleur

BP 251 98845 NOUMEA CEDEX

98800 NOUMEA

Mail : president.NOUMEA@snsn.org

Tél. 97.66.98